



Centre d'étude et d'action
sociale de la Mayenne
(CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 11 juin 2010

N° 361

Gérontologie

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : les départements face au risque de la dépendance

Le cabinet d'audit Ernst & Young vient d'apporter un éclairage sur la situation des départements face aux enjeux de la dépendance ⁽¹⁾. Pour les auteurs, « *si les conditions d'attribution de l'APA sont uniformes et transparentes sur tout le territoire national pour les usagers, le coût de cette allocation – actuel et futur – est moins pour les départements qui la distribuent* ».

De fait, en fonction de leur structure démographique (nombre d'habitants, proportion de personnes âgées, nombre de bénéficiaires...), de leur pyramide des âges, des spécificités de leur territoire, les départements consacrent des budgets très différents au financement de cette allocation. Le cabinet d'audit s'attaque alors à quelques idées reçues. Pour ses constats et ses analyses, il s'appuie sur les données transmises par les conseils généraux pour la période de septembre 2007 à septembre 2008 – sauf pour treize départements... dont la Mayenne.



1) Plus le département est peuplé, plus son budget APA est important

Existe-t-il un lien entre le nombre d'habitants d'un département et son budget APA ? Le coût est bien corrélé positivement au nombre d'habitants : cela se vérifie dans 17 départements ⁽²⁾. En revanche, cette idée est fautive pour des départements comme les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, les Yvelines, la Seine-et-Marne, qui comptent un nombre très élevé d'habitants, mais pour un budget proche de la moyenne nationale.

2) Plus le département est peuplé, plus il y a de bénéficiaires APA

Il existe bien une corrélation positive, mais tous les grands départements ne sont pas exposés de la même manière. L'idée se vérifie dans 14 départements, mais pas dans certains grands départements comme la Seine-Saint-Denis, la Loire-Atlantique, le Val-de-Marne, etc., qui ont encore un nombre très élevé d'habitants pour un nombre de bénéficiaires inférieur au seuil choisi (18 000).

Aider les aidants familiaux... sans arrière-pensée !

Le Gouvernement a fait part à plusieurs reprises de sa volonté de promouvoir et soutenir le rôle des « aidants familiaux ». De prime abord, on ne peut qu'approuver...

Pourtant, lit-on dans un récent rapport, « *il faut se défier de la tentation de substituer la famille aux professionnels pour des raisons de réduction des dépenses publiques* »...

Qui ose lancer ce « pavé dans la mare » ? L'Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur la handicap (Onfrih)... De qui dépend-il ? D'un ministère... Étonnant ?

3) Plus le département est peuplé, plus le coût moyen annuel par bénéficiaire APA est important

Il n'y aurait pas de lien homogène. Ainsi, des départements ayant un nombre d'habitants similaire peuvent avoir des coûts moyens par bénéficiaire APA très variés. Ceci est davantage vérifié pour les départements peu peuplés.

4) Plus la population du département est âgée, plus le poids des bénéficiaires APA est important

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les taux de pénétration de l'APA ⁽³⁾ ne sont pas

(1) – Étude consultable sur www.ey.com/

(2) – Rappel : données non disponibles pour la Mayenne et douze autres départements.

(3) – Nombre de bénéficiaires APA rapporté à la population âgée de plus de 60 ans.

directement liés à la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans. Ainsi, des départements ayant des taux de pénétration de l'APA similaires peuvent avoir des pourcentages très variés de population de plus de 60 ans. Pour le cabinet d'audit, « seule une enquête de terrain auprès des usagers pourrait permettre d'expliquer ces disparités géographiques (défaut de communication sur le dispositif, plus haut niveau de dépendance dans certaines régions...) ».

5) Plus le nombre de bénéficiaires APA dans un département est élevé, plus le coût moyen par bénéficiaire APA est important

Il ne semble pas exister de lien homogène. Certains départements, par exemple, ont un coût moyen de l'APA par bénéficiaire similaire, pour un nombre de bénéficiaires total très différent. Pour le cabinet d'audit, « la publication de l'ensemble des données APA par structure de GIR et par département permettrait d'affiner utilement cette étude statistique de corrélation entre le coût moyen par bénéficiaire APA et le nombre de bénéficiaires APA ».

Pour la fin de l'année ?

Le mardi 2 juin, aux représentants de l'Assemblée des départements de France, le Premier ministre, François Fillon, a annoncé une réforme de l'aide aux personnes dépendantes qui serait en vigueur dès l'année prochaine afin de « soulager » les finances départementales. Promise par Nicolas Sarkozy, la réforme de la dépendance – un « cinquième risque » de la protection sociale à côté des branches maladie, vieillesse, famille et accidents du travail – serait débattue et votée avant la fin 2010 et « opérationnelle » l'an prochain, a affirmé le Premier ministre.

Source : Maire Info du 2 juin 2010.

6) Plus l'indice de vieillissement (4) dans un département est grand, plus le taux de pénétration de l'APA est important

Il ne semble pas exister de lien homogène. En effet, certains départements ont un indice de vieillissement similaire, mais un taux de pénétration de l'APA sur la population de 60 ans ou plus très différent.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en Mayenne

En 2009, le nombre d'allocataires de l'APA en Mayenne s'est élevé à 3 168 à domicile et 3 896 en établissement. Dans le département, 45 % des allocataires vivent à domicile, contre 61 % en France (impact de la forte densité d'établissements ?).

Toujours en 2009, 90,3 % des allocataires à domicile sont aidés par un service prestataire (en cohérence avec les

orientations du Schéma gérontologique) ; 0,4 % par un service mandataire et 9,3 % par un(e) salarié(e) en emploi direct (donc en dehors du cadre d'un service agréé).

À domicile, 1,5 % des allocataires sont en GIR 1 et 12,3 % en GIR 2, contre respectivement 26,1 % et 34,3 % en établissement.

À vos agendas

Le 24 juin à Château-Gontier Les addictions au carrefour du social et de la santé

Le jeudi 24 juin, de 14 h à 16 h, salle des fêtes, Promenade de la Résistance, à Château-Gontier, le Réseau des intervenants en addictologie de la Mayenne (RIAM) organise une rencontre d'information et d'échange sur le thème : « Les addictions au carrefour du social et de la santé ».

Le RIAM, réseau de santé publique sur les addictions de la Mayenne, a pour but d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes souffrant de dépendance (alcool, tabac, produits illicites, médicaments) ou de consommation à risque aux produits psychoactifs. À l'intention des professionnels et des bénévoles des secteurs sanitaire, médico-

social et social, il met à disposition plusieurs outils :

- Une plate-forme de conseils et d'orientation avec des référents médicaux, paramédicaux et sociaux ;
- Des rencontres délocalisées d'information et de formation pour améliorer connaissances et compétences ;
- Des ateliers d'échanges de pratiques pluri-partenariales pour mieux se connaître et favoriser l'élaboration de solutions aux situations spécifiques liées aux pratiques addictives.

RIAM : 10 rue de l'Aignon, à Laval. Tél. 02 43 59 06 90. Mél. riam53@orange.fr

(4) – Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.